



**SAHAM**  
Assurance

## COMMUNIQUÉ

SAHAM Assurance a fait l'objet d'un contrôle fiscal, au titre de l'Impôt sur les Sociétés, l'Impôt sur le Revenu, la Taxe sur la Valeur Ajoutée et les Droits d'enregistrement et de timbres au titre des exercices 2012-2013-2014 et 2015.

A l'issue de cette mission de contrôle et après plusieurs échanges avec l'Administration Fiscale, un protocole d'accord a été conclu avec la Direction Générale des Impôts, à la suite duquel SAHAM Assurance a procédé au règlement d'un montant définitif de 130 millions de dirhams.

Par conséquent, le résultat net annuel de Saham Assurance, au titre de l'exercice 2016, sera impacté par la charge fiscale exceptionnelle correspondante.

Saham Assurance confirme que son résultat net annuel prévisionnel au titre de l'exercice 2016, hors impact contrôle fiscal, est attendu en nette progression par rapport à 2015, confirmant les perspectives annoncées dans le communiqué financier des résultats du 1er semestre publié en septembre 2016.